



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 005-2023
Type d'intervention : Motion financière
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.24

Déposée le : 21.02.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Oui
Déposée par : CFin (Bichsel, Zollikofen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mise en œuvre du projet ERP, 2e étape – Compensation des besoins en ressources supplémentaires au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice

1. Le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature sont chargés de compenser, au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice (DIR/CHA/JUS), les cinq équivalents plein temps supplémentaires requis pour la deuxième étape du projet ERP au sein de l'Administration des finances. Pour ce faire, les soldes respectifs des DIR/CHA/JUS seront réduits en proportion dans le prochain BU/PIMF et les années suivantes.
2. Le Conseil-exécutif fixe, en concertation avec la Direction de la magistrature, la clé de répartition de la compensation pour les DIR/CHA/JUS. L'Administration des finances n'est pas visée par ces mesures.

Développement

Le canton de Berne a mis en place un progiciel de gestion intégré (PGI SAP) au début de l'année 2023. Cette mise en place constitue la première des trois étapes du projet. La première étape consiste pour l'essentiel à remplacer FIS (système d'informations financières) et Persiska (système de gestion du personnel), solutions qui avaient été spécifiquement développées pour le canton, et à garantir les fonctionnalités de base actuelles. La deuxième étape est consacrée à l'optimisation de l'efficacité et la troisième à des améliorations d'ordre organisationnel plus poussées, comme l'examen de l'introduction de centres de services partagés.

Pour la première étape, le Grand Conseil a approuvé un crédit de 90 millions de francs et, pour la deuxième étape, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil une autorisation de dépenses de 26 millions de francs en vue de la session de printemps 2023. L'introduction de SAP est un projet coûteux qui devrait générer un bénéfice en conséquence. Selon les indications du

Conseil-exécutif, la mise en place de SAP à l'issue de la première étape va permettre de diminuer les frais d'exploitation de 10 à 15 millions par an par rapport à ce qu'ils étaient avec FIS et Persiska. Grâce à l'introduction d'un produit standard largement répandu, le canton devient un employeur plus attrayant sur le marché du travail. En outre, un système efficace et performant, doté de nombreuses fonctionnalités supplémentaires, permettra de faire face à la charge de travail croissante dans presque tous les domaines sans avoir besoin de personnel supplémentaire.

La CFin est d'avis qu'il y aura également des gains d'efficience ne se limitant pas à une compensation de l'augmentation des volumes de travail. Au cours de la première étape, on a renoncé à compenser les postes supplémentaires qui ont été créés. À présent, les cinq postes supplémentaires pour la mise en œuvre de la deuxième étape, prévus dans la demande de crédit, devraient toutefois faire l'objet d'une compensation dans les DIR/CHA/JUS. Des calculs effectués dans le cadre du projet ont révélé un potentiel d'économie théorique de 165 équivalents plein temps. Si ce chiffre théorique n'a qu'une valeur indicative, la compensation de cinq postes sur l'ensemble de l'administration semble être, aux yeux des membres de la CFin, une mesure acceptable.

La compensation des nouveaux postes créés est importante pour la crédibilité des futurs projets informatiques. Si, avant de lancer un projet, le gouvernement et l'administration font valoir des gains d'efficience, ceux-ci devront également apparaître dans le budget. Si, en revanche, on assiste en fin de compte à une augmentation du nombre de postes, comme le propose le Conseil-exécutif, la probabilité d'obtenir une majorité pour les futurs projets informatiques sera amoindrie.

Destinataire
– Grand Conseil